

Examen de fin de DESCQ (décision CA Paris du 21 Octobre 2006)

La première session est prévue en 2009 au terme du cycle triennal d'enseignement (jusque là ce sont les modalités classiques d'examen régional qui s'appliquent). Les régions conserveront une part importante dans l'évaluation des candidats, d'autant que, statutairement, c'est l'Inter Région qui valide le DESCQ. Aussi est-il convenu que l'examen des candidats aura deux parties :

une partie régionale (épreuve de dossier et analyse du livret de l'interne par le jury régional au terme des deux années d'inscription pendant l'internat).

une autre partie sera organisée sur le plan national à la fin du post-internat et s'appuiera sur un mémoire (ou un article original) et sur un examen théorique dont les modalités devront rapidement être affinées (cf. expérience de ROUEN: tests de concordance de script).